Image not found or type unknown

Divorce amiable et biens immobiliers

Par **jajam**, le **13/10/2013** à **15:17**

Deux concubins ont acheté, sans crédit, une maison en indivision en 1997, en parts inégales de 30% et 70% (les 70% provenant d'un héritage). Après avoir eu 4 enfants légitimes, ils se sont mariés en 2003 sans contrat de mariage.

S'ils divorcent, la maison tombe-t-elle dans la communauté?

Votre article "Divorce amiable et biens immobiliers" publié sur votre site le 15/07/2011 le laisse supposer. Cela pourrait sembler contredire la définition légale des biens propres.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés